

Grignon, Marc (1997) *Loing du Soleil. Architectural Practice in Quebec City during the French Regime*. New York, Peter Lang (Coll. « American University Studies », vol. 165), 295 p. (ISBN 0-8204-2515-X)

Martine Geronimi

Volume 42, Number 115, 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022724ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022724ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

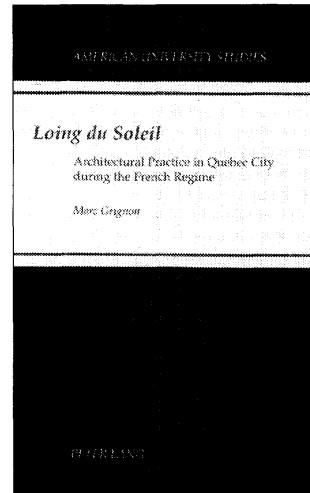
Geronimi, M. (1998). Review of [Grignon, Marc (1997) *Loing du Soleil. Architectural Practice in Quebec City during the French Regime*. New York, Peter Lang (Coll. « American University Studies », vol. 165), 295 p. (ISBN 0-8204-2515-X)]. *Cahiers de géographie du Québec*, 42(115), 138–139. <https://doi.org/10.7202/022724ar>

GRIGNON, Marc (1997) *Loing du Soleil. Architectural Practice in Quebec City during the French Regime*. New York, Peter Lang (Coll. «American University Studies», vol. 165), 295 p. (ISBN 0-8204-2515-X)

Québec, ville patrimoniale et touristique de réputation mondiale, nous est présentée à travers l'étude de la pratique architecturale des Français en Amérique pendant l'époque coloniale française (1608-1759). *Loing du Soleil. Architectural Practice in Quebec City during the French Regime* est un livre extrêmement bien documenté et écrit dans un anglais clair et accessible par Marc Grignon, professeur à l'Université Laval. Celui-ci nous invite à comprendre les paysages hérités de cette période en analysant le contexte de production de certains monuments de la ville.

Parce que Québec était, en ce temps, la capitale de la Nouvelle-France, elle se devait de renvoyer à son roi l'image officielle de la colonie. Le titre de l'ouvrage suggère la nature des liens entretenus par la métropole vis-à-vis de cette dernière. «Loing du Soleil», expression utilisée par Colbert, nous renseigne sur le jeu politique du temps, sur le champ restreint d'activité de l'évêque et sur les conflits présents dans la colonie qui, bien qu'«exilée» loin de son roi, n'en demeurait pas moins parfaitement dépendante. Louis XIV s'attribuait en effet le rôle de médiateur entre les différentes parties en conflit dans la colonie. Par le truchement de ses conseillers, il cherchait à établir sa propre autorité au détriment des acteurs coloniaux. Ainsi le roi avait beau jeu d'équilibrer les forces en présence en profitant des tensions survenues entre la bourgeoisie et la noblesse ou entre les différentes communautés religieuses. Le règne de Louis XIV (1661-1715) a vu le raffermissement des institutions royales face aux compagnies de commerce et l'établissement dans la colonie d'une structure administrative provinciale.

Le propos de M. Grignon est de nous faire comprendre comment à travers une pratique architecturale s'articule une œuvre collective, un projet social. La création architecturale serait un moyen de transformer des discours en paysage. À l'aide de quatre exemples répartis sur quatre chapitres, l'auteur démontre qu'aucun des projets architecturaux n'est réalisé par une seule personne. Non seulement la forme achevée devait être conforme à des normes de structure et de solidité, mais elle devait aussi révéler la puissance et le prestige du client tout en plaisant au roi et aux autorités supérieures. La forme architecturale était donc un enjeu que se disputaient les différents protagonistes de la société du Régime français. Les trois premiers chapitres évoquent l'architecture de commandite institutionnelle, le dernier interroge la pratique privée.



---

M. Grignon met tout particulièrement en évidence le rôle des conventions cartographiques de l'époque de la Nouvelle-France. La ville était toujours dessinée à partir d'un point de vue oriental. La lutte pour l'édification du monastère des récollets, abordée dans le second chapitre, est révélatrice de cette pratique. De retour en 1670, les récollets, après un exil forcé de 40 années en France, n'eurent de cesse d'obtenir l'autorisation royale d'ériger, contre le gré de l'évêque de Québec, leur monastère en haute ville. En effet, la localisation de leur monastère en basse ville, près de la rivière Saint-Charles, semblait désormais souffrir d'un handicap majeur: outre le fait qu'il fut éloigné de la population, il possédait le grand inconvénient de n'être ni répertorié sur les plans de la ville, ni présent visuellement sur les dessins ou peintures représentant la ville au roi. De fait, le monastère des récollets ne pouvait être mentionné, car situé beaucoup trop à l'ouest. La conquête d'une véritable «place au Soleil» par l'édification d'un monastère en haute ville nous renseigne sur la nécessité pour un acteur social de conquérir une image symbolique en s'appropriant un lieu réputé. La façade est de la ville étant la plus convoitée, elle fut donc l'un des enjeux de l'implantation du monastère des récollets. C'était leur moyen de faire partie de l'image officielle de la ville. Mais cette conquête ne se fit pas sans heurts. Ce n'est qu'en 1690 que les récollets obtinrent enfin le droit de transformer leur hospice, autorisé par lettres patentes du roi en 1681, en monastère principal, contre l'avis de l'évêque Monseigneur de Laval. Le roi avait ainsi créé une brèche en laissant s'installer les récollets en haute ville. Les rivalités nombreuses opposant les jésuites et les franciscains rendaient la situation tendue. Les récollets étaient un moyen pour le roi de diminuer la puissance de l'évêque. Le monarque avait introduit un contre-pouvoir face à Monseigneur de Laval. Le changement de représentant du roi et le départ de l'évêque furent favorables aux frères récollets au détriment des jésuites. Le monastère fut donc construit en 1692. Le monument n'existe plus dans le paysage du Vieux-Québec de nos jours; il fut entièrement détruit en 1796. Désormais, le seul souvenir que nous en gardons est justement celui tiré des vues de Québec dessinées en particulier en 1699-1709 et 1722.

Ce travail d'un historien de l'architecture apporte aux études québécoises une réflexion riche d'enseignement. Le paysage patrimonial et touristique d'aujourd'hui ne peut se comprendre sans le retour aux conventions et aux codes utilisés par une société à une époque donnée. Dans le cas des édifices hérités de la période de la Nouvelle-France, nous devons donc, comme nous le montre M. Grignon, nous référer aux pratiques de cette société d'Ancien Régime.

**Martine Geronimi**  
Département de géographie  
Université Laval